

Eloge funèbre de M. Claude Desmedt

Le **président** (*devant l'Assemblée debout*):

Chers collègues, nous avons appris le décès, le 21 décembre 2012, à l'âge de 73 ans, de M. Claude Desmedt, ancien député et sénateur honoraire. C'est au Sénat que notre ancien collègue accomplit la plus grande partie de sa carrière parlementaire.

Après avoir siégé au Sénat en tant que sénateur provincial du Brabant, du 28 décembre 1987 au 21 mai 1995, il y siégea ensuite en tant qu'élu direct jusqu'au 5 mai 1999.

Suppléant à la Chambre des représentants de Mme Corinne De Permentier, il prêta serment en tant que député fédéral le 23 juillet 1999 et fut membre de notre Assemblée jusqu'au 16 octobre 2000, représentant ainsi, pour le PRL-FDF-MCC, la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Docteur en droit, licencié en droit social, avocat, Claude Desmedt fut des plus actifs au sein de la Commission de la Justice.

Il intervint à plusieurs reprises sur l'arriéré judiciaire à Bruxelles et déposa de nombreuses propositions de loi, afin d'améliorer notamment le fonctionnement des cours d'appel et tribunaux de première instance.

Ce sage, guidé par le sens de l'action politique et du contact social, était un parlementaire apprécié dont la qualité du travail était reconnue par ses pairs.

Ses initiatives de parlementaire témoignent de sa volonté de porter au niveau national l'expérience acquise au plus près des gens.

Car ce gestionnaire rigoureux, administrateur de l'Union des villes et communes de Belgique, était également un homme de terrain. Il est toujours resté très attentif à ce qui affleurait à la base de la société.

Il n'est donc pas étonnant qu'il ait siégé en tant que conseiller communal d'Uccle de 1977 à octobre 2012 et qu'il y ait exercé la fonction de bourgmestre à deux reprises: bourgmestre en titre de 2001 à 2006 et faisant fonction en 2006 et 2007. Durant la mandature communale sortante, il était premier échevin d'Uccle. Claude Desmedt était également président de l'École régionale d'administration publique depuis mai 2007.

Il laissera le souvenir d'un homme habité par la rigueur et la probité. Juriste de grande qualité, il assumait ses fonctions de façon exemplaire.

J'ai adressé en votre nom à la famille du défunt les condoléances de notre Assemblée.

Sabine Laruelle, ministre: C'est également avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de M. Claude Desmedt.

Parallèlement à sa profession d'avocat, M. Claude Desmedt a construit une carrière politique, tant au niveau communal, à Uccle, qu'au niveau fédéral, en tant que membre du Sénat et de la Chambre des représentants.

Vous avez rappelé les dates de son parcours à chaque niveau de pouvoir.

Ceux qui ont pu le côtoyer dans cette assemblée retiendront sa sympathie, la qualité de son travail et sa volonté, comme vous le soulignez, de porter son expérience de proximité au niveau national. Claude Desmedt est resté jusqu'au bout attaché à la commune d'Uccle à laquelle il tenait tant.

Le gouvernement se rallie aux propos du président de la Chambre et présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches du défunt.

L'Assemblée debout observe une minute de silence.